

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de RAUZAN

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement.

3 avenue de la mairie
33350
St Pey de Castets

05 57 40 52 16 / siea@orange.fr

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

*Communes de Frontenac - Jugazan - Naujan & Postiac - Pujols -
Rauzan et Saint Vincent de Pertignas*

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024, présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

	Page
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
REPARTITION DES PRESTATIONS	3
ABONNES DU SERVICE ET CONSOMMATIONS	5
PATRIMOINE DU SERVICE	7
NIVEAUX DE TRAITEMENT ET NORMES DE REJET	8
PERFORMANCE DES OUVRAGES	11
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE	15
LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	17
FACTURE 120 m3	20
RECETTES DU SERVICE	22
ETAT DE LA DETTE	23
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	24
TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES	25
LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	26

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de RAUZAN qui regroupe **23 communes**, assure la **compétence optionnelle** relative à l'assainissement collectif sur les Communes de **FRONTENAC, JUGAZAN, NAUJAN-ET-POSTIAC, PUJOLS, RAUZAN et SAINT-VINCENT-DE-PERTIGNAS**.

EXPLOITATION DU SERVICE

2 principaux modes de gestion co-existent sur le périmètre d'assainissement collectif :

Secteur de RAUZAN et SAINT VINCENT DE PERTIGNAS :

Délégation de service public avec la société **SOGEDO**, dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de **10 ans** ayant pris effet, le **1er janvier 2015** .

Secteurs de NAUJAN & POSTIAC et PUJOLS :

Exploitation en **régie** avec prestataires de service

Secteurs de FRONTENAC ET JUGAZAN :

Exploitation en **régie** par le personnel communal

Par délibération du **24/09/2023**, le Comité syndical a décidé de déléguer l'ensemble du périmètre du service public d'assainissement collectif dans le cadre d'un contrat de concession de service d'une durée de **12 ans** à compter du **01/01/2025**

REPARTITION DES PRESTATIONS

Communes de Frontenac et Jugazan

L'entretien des installations est assuré par le personnel Communal.
Des entreprises et prestataires divers interviennent ponctuellement pour les réparations des équipements électriques et électromécaniques, les opérations d'hydrocurage.....

Communes de Naujan & Postiac et Pujols

L'entretien et la surveillance des installations sont assurés par le personnel Communal.
Deux conventions de prestation de services ont été conclues, respectivement avec **SYNTEA** et **SOGEDO**, pour les interventions sur les équipements électriques et électromécaniques, le pilotage et réglage des stations d'épuration.
Des entreprises et prestataires divers interviennent ponctuellement pour les opérations d'hydrocurage.....

Ensemble des Communes en régie

Une convention pour la réalisation des contrôles de conformité des raccordements branchements neufs ou existants et en cas de transaction immobilière) a été conclue en 2016 avec **SOGEDO** pour les Communes en régie.

La **facturation** de la redevance d'assainissement collectif est assurée sur ces communes par **SOGEDO**, exploitant du service public d'eau potable.

Communes de Rauzan et Saint Vincent de Pertignas

L'ensemble des ouvrages, équipements et matériels sont mis à disposition du délégataire qui en assure l'entretien et en garanti le bon fonctionnement 24h/24 365 jours / an.

Dans le cadre du contrat d'affermage, Les prestations confiées à la société **SOGEDO**, sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement complet, des branchements, des collecteurs
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Filère boues	Production élimination et valorisation des boues d'épuration.
Renouvellement	de l'équipement électromécaniques, des ouvrages de traitement, des plantations, des tampons de regard
Prestations particulières	curage des réseaux et poste de relevage, inspection vidéo des réseaux et tests à la fumée et contrôle des branchements existants dans le cadre de la recherche des eaux parasites, contrôles de conformité des raccordements.

Le Syndicat est propriétaire des installations, il gère les investissements neufs et assure en outre :

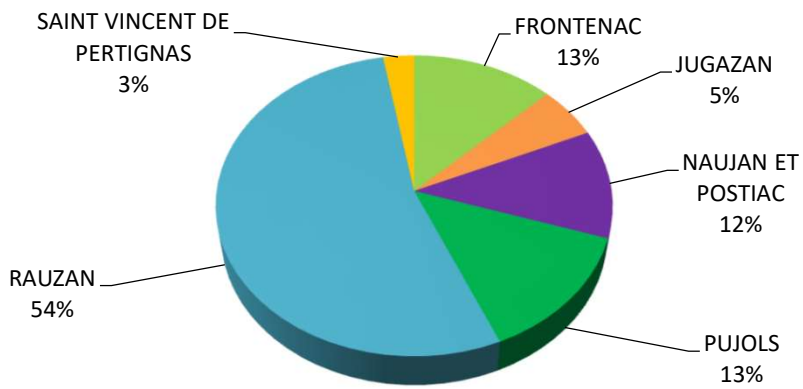
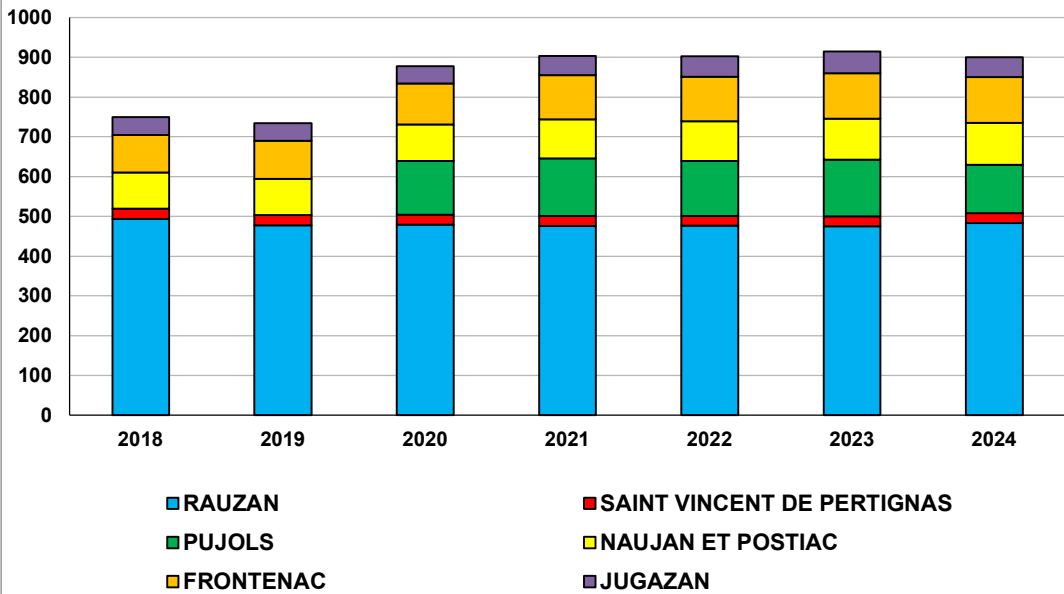
Renouvellement	de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des tampons de regard, du génie civil
-----------------------	--

Le **SATESE** de la Gironde assure une mission d'assistance sur l'ensemble du service public d'assainissement collectif du Syndicat.

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Nombre d'abonnements	2023	2024	Variation 2023/2024
FRONTENAC	115	115	0,0%
JUGAZAN	54	50	-7,4%
NAUJAN ET POSTIAC	103	105	1,9%
PUJOLS	142	122	-14,1%
SOUS TOTAL SECTEUR REGIE	414	392	-5,3%
RAUZAN	475	483	1,7%
SAINT VINCENT DE PERTIGNAS	25	25	0,0%
SOUS TOTAL SECTEUR AFFERMAGE	500	508	1,6%
NOMBRE TOTAL D'ABONNES	914	900	-1,5%

Evolution du nombre d'abonnés depuis 2018



POPULATION DESSERVIE

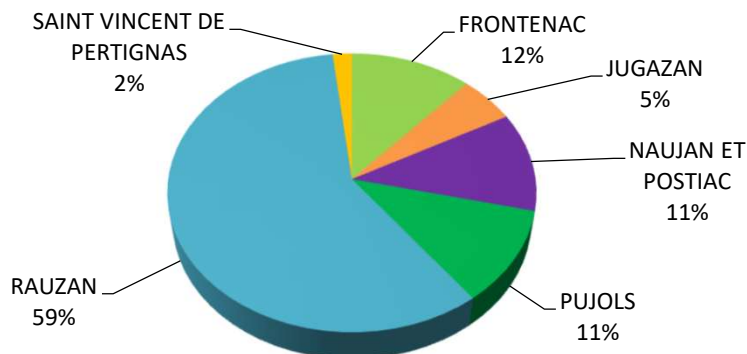
Il s'agit d'une estimation du nombre d'habitants raccordés à un réseau d'assainissement collectif calculé à partir de la population établie par l'INSEE et du nombre d'habitants par abonné eau potable soit environ **1 676** habitants au **31/12/2024**

COMMUNE DESSERVIE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF	POPULATION COMMUNALE TOTALE	ABONNES AEP	ABONNES ASSAINIS. COLLECTIF	HABITANTS ASSAINIS. COLLECTIF	TAUX DE RACCORD. ASSAINIS. COLLECTIF
FRONTENAC	795	398	115	230	28,9%
JUGAZAN	279	151	50	92	33,1%
NAUJAN ET POSTIAC	621	307	105	212	34,2%
PUJOLS	528	346	122	186	35,3%
RAUZAN	1 280	677	483	913	71,3%
SAINT VINCENT DE PERTIGNAS	346	202	25	43	12,4%
TOTAL				1 676	43,5%

VOLUMES FACTURES

VOLUMES FACTURES	2023	2024	Variation 2023/2024
FRONTENAC	12 919	8 721	-32,5%
JUGAZAN	4 080	4 062	-0,4%
NAUJAN ET POSTIAC	10 486	8 576	-18,2%
PUJOLS	8 663	8 194	-5,4%
SOUS TOTAL SECTEUR REGIE	36 148	29 553	-18,2%
RAUZAN	47 293	43 648	-7,7%
SAINT VINCENT DE PERTIGNAS	1 527	1 378	-9,8%
SOUS TOTAL SECTEUR AFFERMAGE	48 820	45 026	-7,8%
VOLUME TOTAL FACTURE	84 968	74 579	-12,2%

La consommation moyenne a été de 83 m3 par abonné en 2024 (93 m3 en 2023)



**PATRIMONE DU SERVICE
I - Ouvrages de collecte et transfert**

PARAMETRE	RESEAU GRAVITAIRE SEPARATIF	RESEAU GRAVITAIRE UNITAIRE	TOTAL	POSTES DE RELEVAGE
FRONTENAC	2 160 ml	0 ml	2 160 ml	2
JUGAZAN	1 410 ml	0 ml	1 410 ml	0
NAUJAN ET POSTIAC	4 370 ml	0 ml	4 370 ml	2
PUJOLS	2 700 ml	0 ml	2 700 ml	2
RAUZAN	6 477 ml	2 632 ml	9 109 ml	3
SAINT VINCENT DE PERTIGNAS				
TOTAL	17 117 ml	2 632 ml	19 749 ml	9

**PATRIMONE DU SERVICE
II - Stations d'épuration**

Le service gère 5 stations d'épuration :

Station d'épuration de FRONTENAC

- Code de la STEP : 0533175V001
- Date de mise en service : Janvier 2014
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 420 EH
- Débit de référence : 63 m3/j
- Milieu récepteur : L'Engranne

Station d'épuration de JUGAZAN (Bourg)

- Code de la STEP : 0533209V001
- Date de mise en service : Février 2012
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 75 EH
- Débit de référence : 11 m3/j
- Milieu récepteur : L'Engranne (Via fossé)

Station d'épuration de JUGAZAN (La Brie)

- Code de la STEP : 0533209V002
- Date de mise en service : Février 2012
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 60 EH
- Débit de référence : 9 m3/j
- Milieu récepteur : L'Engranne (Via fossé)

Station d'épuration de NAUJAN & POSTIAC

- Code de la STEP : 533301V001
- Date de mise en service : Juin 2007
- Type de station : SBR (Réacteur biologique séquentiel) + Filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 350 EH
- Débit de référence : 53 m3/j
- Milieu récepteur : Le Barbey

Station d'épuration de PUJOLS

- Code de la STEP : 533301V001
- Date de mise en service : Décembre 2019
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 370 EH
- Débit de référence : 55.5 m3/j
- Milieu récepteur : Le Tetris + infiltration

Station d'épuration de RAUZAN

- Code de la STEP : 0533350V003
- Date de mise en service : 1973 (Rénovation complète et mise en service en Juillet 2011)
- Type de station : Traitement biologique par boues activées avec aération prolongée
- Capacité nominale : 1 500 EH
- Débit de référence : 225 m3/j
- Milieu récepteur : Le Lansade

NIVEAUX DE TRAITEMENT ET NORMES DE REJET

Les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 200 équivalent habitants sont soumises à la réalisation de bilans d'autosurveillance réglementaire :

Pour les autres stations d'épuration d'une capacité inférieure à 200 équivalent habitants, des tests doivent être réalisés par l'exploitant et un cahier de vie mis en place.

Station d'épuration de FRONTENAC : Arrêté du 21 Juillet 2015 et à arrêté Préfectoral du 14/11/2019.

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration maximale (mg/l) Ou	Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)	Flux maximum
DBO5	1	35 mg/l	60%	70 mg/l	
DCO	1	200 mg/l	60%	400 mg/l	
MES	1		50%	85 mg/l	
NTK	1	20 mg/l			

Station d'épuration de NAUJAN & POSTIAC : Arrêté du 21 Juillet 2015 et à arrêté Préfectoral du 07/11/2017.

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration maximale (mg/l) Ou	Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)	Flux maximum
DBO5	0,5	25 mg/l			
DCO	0,5	90 mg/l			
MES	0,5	30 mg/l			
NTK	0,5	10 mg/l			

Station d'épuration de PUJOLS : Arrêté du 21 Juillet 2015 et à arrêté Préfectoral du 26/01/2024

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration maximale (mg/l) Ou	Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)	Flux maximum
DBO5	1	25 mg/l			
DCO	1	90 mg/l			
MES	1	30 mg/l			
NH₄⁺	1	20 mg/l			
NO₂⁻	1	10 mg/l			
NO₃⁻	1	400 mg/l			
Pt	1	15 mg/l			
PO₄³⁻	1	22 mg/l			

Station d'épuration de RAUZAN : Arrêté du 21 Juillet 2015 et à arrêté Préfectoral du 06/05/2024

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration maximale (mg/l) Ou	Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)	Flux maximum
DBO 5	2	60%	35 mg/l	70 mg/l	
DCO	2	60%	200 mg/l	400 mg/l	
MES	2	50%	35 mg/l	85 mg/l	
NTK	2	70%	15 mg/l	50 mg/l	

FILIERE BOUES

Station d'épuration de RAUZAN

- Les boues sont deshydratées sur lits de séchage puis valorisées en compostage sur une plateforme agréée.

Autres stations :

- Déshydratation minéralisation et stockage sur les filtres plantés de roseaux

GLOSSAIRE

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NTK : Azote total (Kjeldhal).

NH₄⁺ : Ammonium

NO₂⁻ : Nitrites

NO₃⁻ : Nitrates

Pt : Phosphore total.

PO₄³⁻ : Phosphate

TMS : Tonne de matière sèche.

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Données des bilans réalisés (Moyennes sur l'ensemble des bilans de l'année)

Station d'épuration de FRONTENAC

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	-
Charges brutes collectées (Kg/j)	6,4 Kg/j	16,1 Kg/j	6,5 Kg/j	2,35 Kg/j	0,26 Kg/j	21,4 m3/j
Rendement %	99,0%	92,0%	99,3%	94,0%	-	-
Concentration en sortie (mg/l)	3 mg/l	60 mg/l	2 mg/l	7 mg/l	12 mg/l	-

Station d'épuration de NAUJAN & POSTIAC

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	-
Charges brutes collectées (Kg/j)	4,4 Kg/j	9,6 Kg/j	3,4 Kg/j	1,53 Kg/j	0,18 Kg/j	15,3 m3/j
Rendement %	98,7%	90,9%	95,1%	95,4%	33,1%	-
Concentration en sortie (mg/l)	4 mg/l	62 mg/l	12 mg/l	5 mg/l	9 mg/l	-

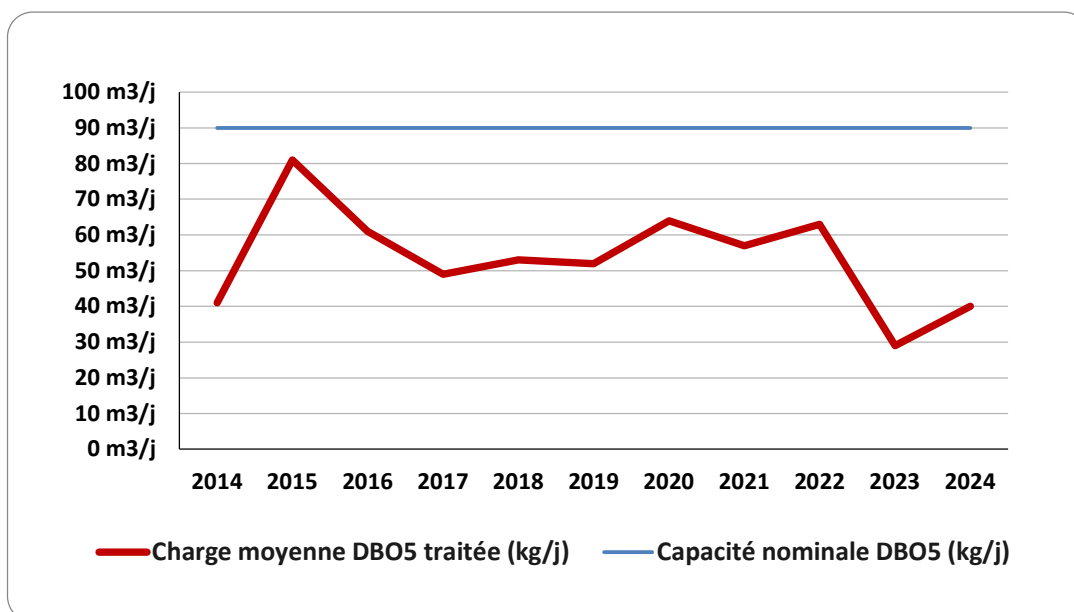
Station d'épuration de PUJOLS

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	4,5 Kg/j	13,3 Kg/j	4,6 Kg/j	1,4 Kg/j	0,1 Kg/j	13 m3/j
Rendement %	100,0%	97,0%	100,0%	/	/	/
Concentration en sortie (mg/l)	1,0 mg/l	35,0 mg/l	2,0 mg/l	1,2 mg/l	/	/

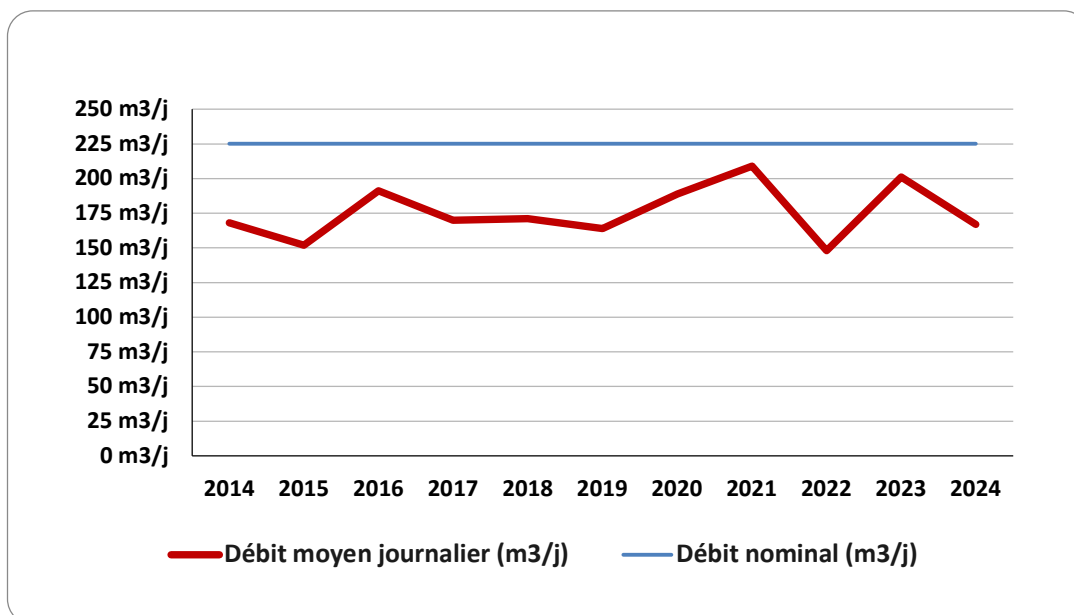
Station d'épuration de RAUZAN

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	3	3	3	3	3	365
Charges brutes collectées (Kg/j)	40 Kg/j	91 Kg/j	28 Kg/j	9,9 Kg/j	1,0 Kg/j	168 m3/j
Rendement %	99,0%	96,0%	97,0%	98,0%	34,0%	/
Concentration en sortie (mg/l)	2,1 mg/l	22,2 mg/l	4,5 mg/l	1,9 mg/l	5,6 mg/l	/

EVOLUTION DE LA CHARGE ORGANIQUE RECUE :



EVOLUTION DE LA CHARGE HYDRAULIQUE RECUE :



CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Le service chargé de la Police de l'Eau détermine chaque année au vue des résultats de l'autosurveillance la conformité des équipements d'épuration, de la performance des ouvrages et équipements d'épuration en regard des prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et des actes individuels de chaque ouvrage.

Les résultats sont disponibles sous forme de fiches de synthèse sur le site : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>.

OUVRAGE	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS	CONFORMITE EN PERFORMANCE
FRONTENAC	OUI	OUI
NAUJAN & POSTIAC	OUI	OUI
PUJOLS	OUI	OUI
RAUZAN	OUI	NON (phosphore)

RESEAU DE COLLECTE (Rauzan et Saint Vincent de Pertignas)

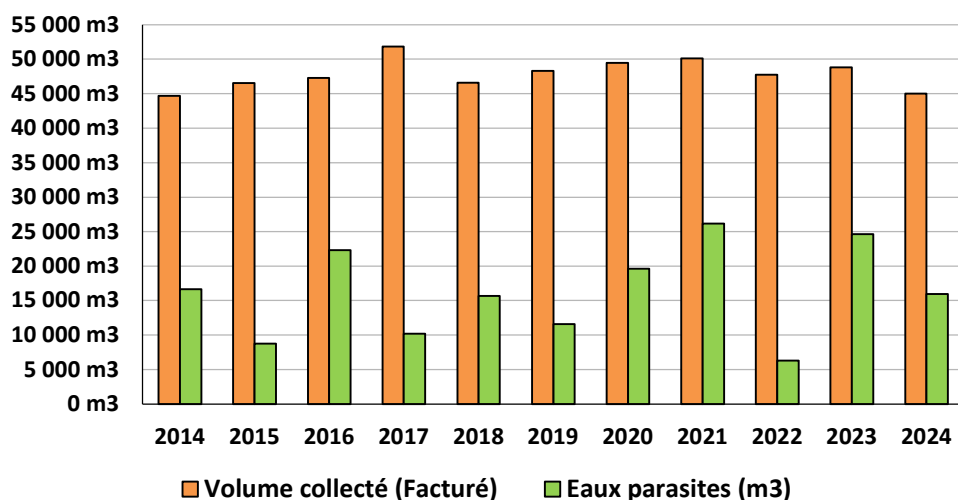
Evolution des eaux claires parasites :

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre :

- le total des volumes assujettis et importés, diminué du total des volumes d'effluents
- et le total des volumes mesurés en entrée de la filière de traitement station :

Le graphique ci-dessous représente la variation des volumes d'eaux claires parasites en fonction des volumes collectés et qui peuvent représenter plus de 1/3 des volumes d'eaux traitées sur la station d'épuration.

Une étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement ont été réalisés en 2021, afin de définir un programme d'actions permettant de limiter ce problème.



Longueur de réseau hydrocurée :

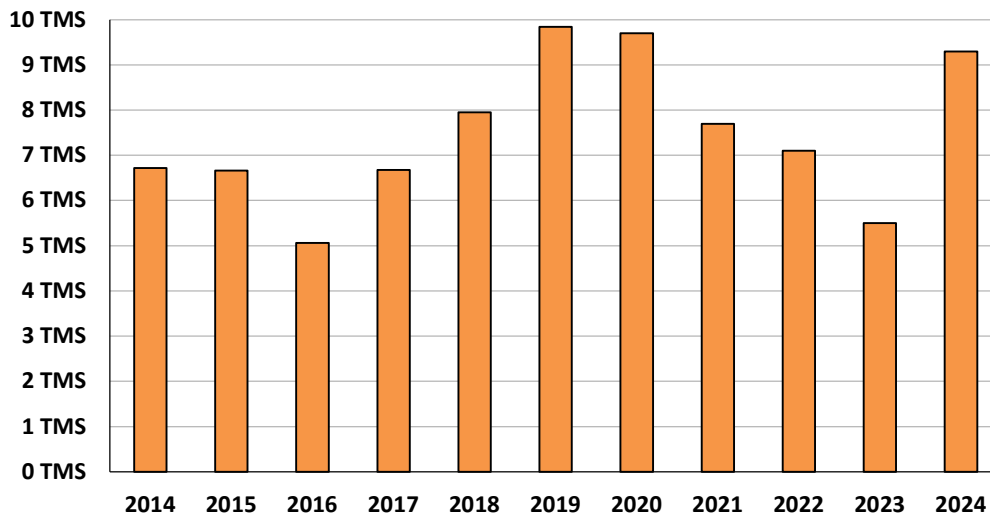
Dans le cadre du contrat d'affermage, **SOGEDO** est tenu de réaliser un hydrocurage préventif des réseaux :

	2021	2022	2023	2024	évolution 2023/2024
Réseau séparatif (ml)	1090	1600	1380	1200	-13%
Réseau unitaire (ml)	0	0	0	0	/
LONGUEUR TOTALE HYDROCUREE (ml)	1090	1600	1380	1200	-13%
INSPECTIONS VIDEO (ml)	0	0	0	0	/

**FILIERE BOUES
(Station d'épuration de Rauzan)**

Quantité de boues issues de la station (TMS) :

PARAMETRES	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2023/2024
Tonnage de boues (tMS)	9,70	7,70	7,10	5,50	9,30	69,09%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100%	100%	100%	100%	100%	-



CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU DE COLLECTE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2014 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013)

SECTEUR AFFERME

NOTATION SUR 120 POINTS	DESCRIPTION	VALEUR	NOTE OBTENUE
A - PLAN DES RESEAUX (15 Points)			
0 ou 10 points	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau		10
0 ou 5 points	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.		5
<i>*15 points doivent être obtenus au titre de la 1ère partie pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 Points)			
0 ou 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et indication pour au moins 50 % du linéaire de la nature et dimension des canalisations.		10
1 à 5 Points	Indication de la nature et dimension des canalisations pour plus de 50% du linéaire	100,0%	5
0 ou 10 points	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire		10
1 à 5 Points	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour plus de	100,0%	5
<i>*40 points doivent être obtenus au titre des parties A et B pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 Points)			
0 ou 10 points	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 50% au moins du linéaire total des réseaux		0
1 à 5 Points	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour plus de 50% du linéaire des réseaux	0%	0
0 ou 10 points	localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)		10
0 ou 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées		10
0 ou 10 points	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau		0
0 ou 10 points	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)		10
0 ou 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau		0
0 ou 10 points	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).		0
TOTAL OBTENU : 75 Points			

SECTEUR EN REGIE

NOTATION SUR 120 POINTS	DESCRIPTION	VALEUR	NOTE OBTENUE
A - PLAN DES RESEAUX (15 Points)			
0 ou 10 points	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau		10
0 ou 5 points	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.		5
*15 points doivent être obtenus au titre de la 1ère partie pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.			
B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 Points)			
0 ou 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et indication pour au moins 50 % du linéaire de la nature et dimension des canalisations.		10
1 à 5 Points	Indication de la nature et dimension des canalisations pour plus de 50% du linéaire	100,0%	5
0 ou 10 points	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire		10
1 à 5 Points	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour plus de	100,0%	5
*40 points doivent être obtenus au titre des parties A et B pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et pouvoir bénéficier de points supplémentaires.			
C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 Points)			
0 ou 10 points	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 50% au moins du linéaire total des réseaux		0
1 à 5 Points	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour plus de 50% du linéaire des réseaux	0%	0
0 ou 10 points	localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)		10
0 ou 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées		10
0 ou 10 points	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau		0
0 ou 10 points	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)		0
0 ou 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau		0
0 ou 10 points	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).		0
TOTAL OBTENU : 65 Points			

Le service d'assainissement collectif de la commune dispose du descriptif détaillé des réseaux prévu par le décret N°2012-97 du 27 janvier 2012.

FIXATION DES TARIFS

Le Comité Syndical vote chaque année les tarifs concernant la part de la collectivité

Date de la délibération	Objet
26/2/2016	Tarif de la part syndicale à compter du 1er Juillet 2016
13/2/2017	Tarif de la part syndicale à compter du 1er Juillet 2017
22/2/2018	Tarif de la part syndicale à compter du 1er Juillet 2018
26/2/2019	Tarif de la part syndicale à compter du 1er Juillet 2019
27/2/2020	Tarif de la part syndicale à compter du 1er Juillet 2020
24/2/2022	Tarif de la part syndicale à compter du 1er Juillet 2022

Les tarifs applicables à compter du 01/07/2022 ont été reconduits jusqu'en 2024

- Pour **Rauzan** et **Saint Vincent de Pertignas**, les tarifs la part de la société **SOGEDO** sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient calculé à partir d'une formule de révision des prix définie au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau.

Son montant au **01/01/2024** est de **0.25 € H.T. / m3**

T.V.A.

Le service est assujéti à la TVA au taux de **10 %** depuis le 01/01/2014.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Il n'y a pas de frais d'accès au service.

COMPOSITION DU PRIX

- Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
- Les volumes sont relevés annuellement.
- Les consommations sont payables au vu du relevé effectué en fin d'année. Les facturations intermédiaires établies en juillet sont basées sur une consommation estimée (50 % du volume consommé de l'année précédente)

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
(Tarifs au 01/01/2024 et 01/01/2025)

I - COMMUNE DE FRONTENAC

Désignation		1/1/2024	1/1/2025	Variation
PART DE L'EXPLOITANT				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	/	40,000 €	/
Part proportionnelle [€ HT/m3] -	le m ³	/	0,914 €	/
PART DU SYNDICAT				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	29,53 €	40,00 €	35,5%
Part proportionnelle [€ HT/m3]	le m ³	3,02 €	0,7100 €	-76,5%
REDEVANCES ET TAXES				
Redevance - Modernisation des réseaux de collecte (€/m3)		0,25 €	/	/
Redevance - Performance Assainissement (€/m3)		/	0,105 €	/
T.V.A.		10,0%	10,0%	0,0%

II - COMMUNE DE JUGAZAN

Désignation		1/1/2024	1/1/2025	Variation
PART DE L'EXPLOITANT				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	/	40,000 €	/
Part proportionnelle [€ HT/m3] -	le m ³	/	0,914 €	/
PART DU SYNDICAT				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	38,03 €	40,00 €	5,2%
Part proportionnelle [€ HT/m3]	le m ³	2,87 €	0,7100 €	-75,3%
REDEVANCES ET TAXES				
Redevance - Modernisation des réseaux de collecte (€/m3)		0,25 €	/	/
Redevance - Performance Assainissement (€/m3)		/	0,105 €	/
T.V.A.		10,0%	10,0%	0,0%

III - COMMUNE DE NAUJAN & POSTIAC

Désignation		1/1/2024	1/1/2025	Variation
PART DE L'EXPLOITANT				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	/	40,000 €	/
Part proportionnelle [€ HT/m3] -	le m ³	/	0,914 €	/
PART DU SYNDICAT				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	38,05 €	40,00 €	5,1%
Part proportionnelle [€ HT/m3]	le m ³	2,52 €	0,7100 €	-71,8%
REDEVANCES ET TAXES				
Redevance - Modernisation des réseaux de collecte (€/m3)		0,25 €	/	/
Redevance - Performance Assainissement (€/m3)		/	0,105 €	/
T.V.A.		10,0%	10,0%	0,0%

IV - COMMUNE DE PUJOLS

Désignation		1/1/2024	1/1/2025	Variation
PART DE L'EXPLOITANT				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	/	40,000 €	/
Part proportionnelle [€ HT/m3] -	le m ³	/	0,914 €	/
PART DU SYNDICAT				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	50,00 €	40,00 €	-20,0%
Part proportionnelle [€ HT/m3]	le m ³	2,77 €	0,7100 €	-74,4%
REDEVANCES ET TAXES				
Redevance - Modernisation des réseaux de collecte (€/m3)		0,25 €	/	/
Redevance - Performance Assainissement (€/m3)		/	0,105 €	/
T.V.A.		10,0%	10,0%	0,0%

V - COMMUNES DE RAUZAN et SAINT VINCENT DE PERTIGNAS

Désignation		1/1/2024	1/1/2025	Variation
PART DE L'EXPLOITANT				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	34,919 €	40,000 €	14,6%
Part proportionnelle [€ HT/m3] -	le m ³	0,848 €	0,914 €	7,8%
PART DU SYNDICAT				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	19,08 €	40,00 €	109,6%
Part proportionnelle [€ HT/m3]	le m ³	0,7100 €	0,7100 €	0,0%
REDEVANCES ET TAXES				
Redevance - Modernisation des réseaux de collecte (€/m3)		0,250 €	/	/
Redevance - Performance Assainissement (€/m3)		/	0,105 €	/
T.V.A.		10,0%	10,0%	/

FACTURE TYPE (Usager consommant 120 m3)

I - COMMUNE DE FRONTENAC

DECOMPOSITION	1/1/2024	1/1/2025	Variation
EXPLOITANT	/	149,68 €	/
COLLECTIVITE	391,93 €	125,20 €	-68,1%
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU	30,00 €	12,60 €	-58,0%
T.V.A.	42,19 €	28,75 €	-31,9%
TOTAL T.T.C.	464,12 €	316,23 €	-31,9%
Prix par m3	3,87 €	2,64 €	

II - COMMUNE DE JUGAZAN

DECOMPOSITION	1/1/2024	1/1/2025	Variation
EXPLOITANT	/	149,68 €	/
COLLECTIVITE	382,43 €	125,20 €	-67,3%
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU	30,00 €	12,60 €	-58,0%
T.V.A.	41,24 €	28,75 €	-30,3%
TOTAL T.T.C.	453,67 €	316,23 €	-30,3%
Prix par m3	3,78 €	2,64 €	

III - COMMUNE DE NAUJAN & POSTIAC

DECOMPOSITION	1/1/2024	1/1/2025	Variation
EXPLOITANT	/	149,68 €	/
COLLECTIVITE	340,45 €	125,20 €	-63,2%
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU	30,00 €	12,60 €	-58,0%
T.V.A.	37,05 €	28,75 €	-22,4%
TOTAL T.T.C.	407,50 €	316,23 €	-22,4%
Prix par m3	3,40 €	2,64 €	

IV - COMMUNE DE PUJOLS

DECOMPOSITION	1/1/2024	1/1/2025	Variation
EXPLOITANT	/	149,68 €	/
COLLECTIVITE	382,40 €	125,20 €	-67,3%
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU	30,00 €	12,60 €	-58,0%
T.V.A.	41,24 €	28,75 €	-30,3%
TOTAL T.T.C.	453,64 €	316,23 €	-30,3%
Prix par m3	3,78 €	2,64 €	

V - COMMUNES DE RAUZAN et SAINT VINCENT DE PERTIGNAS

DECOMPOSITION	1/1/2024	1/1/2025	Variation
EXPLOITANT	136,68 €	149,68 €	9,5%
COLLECTIVITE	104,28 €	125,20 €	20,1%
REDEVANCE AGENCE DE L'EAU	30,00 €	12,60 €	-58,0%
T.V.A.	27,10 €	28,75 €	6,1%
TOTAL T.T.C.	298,05 €	316,23 €	6,1%
Prix par m3	2,48 €	2,64 €	

- Suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006 (LEMA), la part fixe ne devait pas dépasser **4 0%** du prix de total 120 m3 (hors redevances) au 1er janvier 2012.

- Selon les Communes, Le montant de la part fixe au 1er janvier 2025 se situe entre 8% et 22% du prix de 120 m3 hors redevances, les tarifs sont donc conformes à la réglementation.

RECETTES DU SERVICE

RECETTES DE LA COLLECTIVITE

RECETTES DE LA REDEVANCE (HT)	2023	2024	Variation
COMMUNE DE FRONTENAC			
Primes fixes	3 221,08 €	3 184,17 €	
Partie proportionnelle à la consommation	38 393,00 €	24 875,74 €	
Factures divers - annulations - variation impayés	- 10 502,97 €	8 537,67 €	
TOTAL FRONTENAC	31 111,11 €	36 597,58 €	17,64%
COMMUNE DE JUGAZAN			
Primes fixes	1 892,49 €	1 890,91 €	
Partie proportionnelle à la consommation	11 690,34 €	11 657,94 €	
Factures divers - annulations - variation impayés	- 194,46 €	- 849,44 €	
TOTAL JUGAZAN	13 388,37 €	12 699,41 €	-5,15%
COMMUNE DE NAUJAN & POSTIAC			
Primes fixes	3 740,61 €	3 708,83 €	
Partie proportionnelle à la consommation	26 391,82 €	21 452,45 €	
Factures divers - annulations - variation impayés	631,51 €	485,39 €	
TOTAL NAUJAN & POSTIAC	30 763,94 €	25 646,67 €	-16,63%
COMMUNE DE PUJOLS			
Primes fixes	6 793,75 €	6 666,65 €	
Partie proportionnelle à la consommation	23 996,51 €	21 791,59 €	
Factures divers - annulations - variation impayés	- 380,79 €	0,93 €	
TOTAL PUJOLS	30 409,47 €	28 459,17 €	-6,41%
COMMUNES DE RAUZAN et SAINT VINCENT DE PERTIGNAS			
Primes fixes	9 620,03 €	9 692,64 €	
Partie proportionnelle à la consommation	30 821,40 €	31 968,46 €	
Factures divers - annulations - variation impayés	- 496,16 €	- €	
TOTAL RAUZAN et SAINT VINCENT DE PERTIGNAS	39 945,27 €	41 661,10 €	4,30%
TOTAL DES RECETTES DE LA REDEVANCE	145 618,16 €	145 063,93 €	-0,38%

AUTRES RECETTES	2023	2024	Variation
Participations (P.F.A.C.)	-	-	
Prime à la performance épuratoire <i>(Supprimée à compter de l'année d'activité 2022)</i>	-	-	

RECETTES DE L'EXPLOITANT (Rauzan et Saint Vincent de Pertignas)

RECETTES DE LA REDEVANCE (HT)	2023	2024	Variation
Primes fixes	17 442,00 €	18 804,00 €	
Partie proportionnelle à la consommation	31 058,00 €	45 484,00 €	
Recettes accessoires	242,00 €	- €	
Total des recettes	48 742,00 €	64 288,00 €	31,89%

ETAT DE LA DETTE

	2023	2024	Variation
Encours de la dette au 31 décembre	987 820,23 €	834 843,88 €	-15,49%
Remboursement au cours de l'exercice	128 215,08 €	130 278,50 €	1,58%
dont en intérêts	26 852,37 €	22 280,61 €	-17,03%
dont en capital	101 362,71 €	107 997,89 €	6,55%

AMORTISSEMENTS REALISES

	2023	2024	Variation
Montant de la dotation aux amortissements	101 144,00 €	101 139,00 €	-0,005%

**AUTRES INDICATEURS
FINANCIERS (Service affermé)**

Aide au personnes en situation de précarité	2023	2024	Variation
Nombre de dossiers présentés	0	0	
Nombre de dossiers acceptés	0	0	
Montant	- €	- €	

DEGREVEMENTS - ECRETEMENTS	2023	2024	Variation
Nombre de dossiers Traités	4	4	0,00%
Volume écrêté (m3)	3 437	2 197	-36,08%
Montant	5 730,00 €	1 851,82 €	-67,68%

**TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE
L'ANNEE PRECEDENTE**

	2023	2024	Variation
Nombre de factures émises (année n-1)	1 091	1 076	-1,37%
Nombre de factures non soldées au 31/12	26	21	-19,23%
Montant impayés au 31/12 n	4 469,00 €	4 832,00 €	8,12%
Montant facturé durant l'exercice n-1	124 138,89 €	134 222,22 €	8,12%
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente	3,60%	3,60%	0,00%

TRAVAUX REALISES ET PROJETS

Travaux et dépenses réalisés au cours de l'exercice 2024

Objet des travaux	MONTANT DE L'OPERATION	DEPENSES H.T. REALISEES EN 2023	SUBVENTIONS VERSEES

Aucune opération nouvelle n'a été engagée en 2024

Nouvelles opérations projetées

Objet des travaux	MONTANT H.T.	SUBVENTION ATTENDUE	EMPRUNT PREVU

Aucune opération nouvelle n'a été programmée pour 2025

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le tableau ci-après présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un abonné domestique et une consommation de référence de 120m3.

PRIX GLOBAL: FRONTENAC

EAU POTABLE	Collectivité : SIEA DE RAUZAN CONCESSION DE SERVICE PUBLIC avec la société SOGEDO , Tarif domestique du SYNDICAT
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Collectivité : S.I.E.A. DE RAUZAN (Secteur de Frontenac) Exploitation en régie Tarif domestique du SYNDICAT

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120m3

DESIGNATION	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2025	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	120,56 €	120,72 €	0,1%
du service de l'assainissement collectif	-	149,68 €	-
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	87,32 €	96,36 €	10,4%
pour le service d'assainissement collectif	391,93 €	125,20 €	-
Tiers			
Redevance prélèvement sur la ressource	15,06 €	15,06 €	0,0%
Redevance de pollution domestique	39,60 €	-	-
Redevance Consommation eau potable	-	38,40 €	-
Redevance Performance Eau potable	-	8,40 €	-
Redevance Performance Assainissement collectif	-	12,60 €	-
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	-	-
TVA			
pour le service d'eau potable	14,44 €	15,34 €	6,2%
pour le service d'assainissement collectif	42,19 €	28,75 €	-31,9%
TOTAL T.T.C.			
pour le service d'eau potable	276,98 €	294,28 €	6,2%
pour le service d'assainissement collectif	464,12 €	316,23 €	-31,9%
PRIX 120 m³ TTC GLOBAL	741,10 €	610,51 €	-17,6%

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le tableau ci-après présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un abonné domestique et une consommation de référence de 120m3.

PRIX GLOBAL: JUGAZAN

EAU POTABLE	Collectivité : SIEA DE RAUZAN CONCESSION DE SERVICE PUBLIC avec la société SOGEDO , Tarif domestique du SYNDICAT
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Collectivité : S.I.E.A. DE RAUZAN (Secteur de Jugazan) Exploitation en régie Tarif domestique du SYNDICAT

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120m3

DESIGNATION	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2025	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	120,56 €	120,72 €	0,1%
du service de l'assainissement collectif	-	149,68 €	-
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	87,32 €	96,36 €	10,4%
pour le service d'assainissement collectif	382,43 €	125,20 €	-
Tiers			
Redevance prélèvement sur la ressource	15,06 €	15,06 €	0,0%
Redevance de pollution domestique	39,60 €	-	-
Redevance Consommation eau potable	-	38,40 €	-
Redevance Performance Eau potable	-	8,40 €	-
Redevance Performance Assainissement collectif	-	12,60 €	-
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	-	-
TVA			
pour le service d'eau potable	14,44 €	15,34 €	6,2%
pour le service d'assainissement collectif	41,24 €	28,75 €	-30,3%
TOTAL T.T.C.			
pour le service d'eau potable	276,98 €	294,28 €	6,2%
pour le service d'assainissement collectif	453,67 €	316,23 €	-30,3%
PRIX 120 m³ TTC GLOBAL	730,65 €	610,51 €	-16,4%

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le tableau ci-après présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un abonné domestique et une consommation de référence de 120m3.

PRIX GLOBAL: NAUJAN & POSTIAC

EAU POTABLE	Collectivité : SIEA DE RAUZAN CONCESSION DE SERVICE PUBLIC avec la société SOGEDO , Tarif domestique du SYNDICAT
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Collectivité : S.I.E.A. DE RAUZAN (Secteur de Naujan & Postiac) Exploitation en régie Tarif domestique du SYNDICAT

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120m3

DESIGNATION	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2025	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	120,56 €	120,72 €	0,1%
du service de l'assainissement collectif	-	149,68 €	-
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	87,32 €	96,36 €	10,4%
pour le service d'assainissement collectif	340,45 €	125,20 €	-
Tiers			
Redevance prélèvement sur la ressource	15,06 €	15,06 €	0,0%
Redevance de pollution domestique	39,60 €	-	-
Redevance Consommation eau potable	-	38,40 €	-
Redevance Performance Eau potable	-	8,40 €	-
Redevance Performance Assainissement collectif	-	12,60 €	-
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	-	-
TVA			
pour le service d'eau potable	14,44 €	15,34 €	6,2%
pour le service d'assainissement collectif	37,05 €	28,75 €	-22,4%
TOTAL T.T.C.			
pour le service d'eau potable	276,98 €	294,28 €	6,2%
pour le service d'assainissement collectif	407,50 €	316,23 €	-22,4%
PRIX 120 m³ TTC GLOBAL	684,47 €	610,51 €	-10,8%

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le tableau ci-après présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un abonné domestique et une consommation de référence de 120m3.

PRIX GLOBAL: PUJOLS

EAU POTABLE	Collectivité : SIEA DE RAUZAN CONCESSION DE SERVICE PUBLIC avec la société SOGEDO , Tarif domestique du SYNDICAT
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Collectivité : S.I.E.A. DE RAUZAN (Secteur de Pujols) Exploitation en régie Tarif domestique du SYNDICAT

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120m3

DESIGNATION	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2025	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	120,56 €	120,72 €	0,1%
du service de l'assainissement collectif	-	149,68 €	-
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	87,32 €	96,36 €	10,4%
pour le service d'assainissement collectif	382,40 €	125,20 €	-
Tiers			
Redevance prélèvement sur la ressource	15,06 €	15,06 €	0,0%
Redevance de pollution domestique	39,60 €	-	-
Redevance Consommation eau potable	-	38,40 €	-
Redevance Performance Eau potable	-	8,40 €	-
Redevance Performance Assainissement collectif	-	12,60 €	-
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	-	-
TVA			
pour le service d'eau potable	14,44 €	15,34 €	6,2%
pour le service d'assainissement collectif	41,24 €	28,75 €	-30,3%
TOTAL T.T.C.			
pour le service d'eau potable	276,98 €	294,28 €	6,2%
pour le service d'assainissement collectif	453,64 €	316,23 €	-30,3%
PRIX 120 m³ TTC GLOBAL	730,62 €	610,51 €	-16,4%

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le tableau ci-après présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un abonné domestique et une consommation de référence de 120m³.

PRIX GLOBAL: RAUZAN et SAINT VINCENT DE PERTIGNAS

EAU POTABLE	Collectivité : SIEA DE RAUZAN CONCESSION DE SERVICE PUBLIC avec la société SOGEDO Tarif domestique du SYNDICAT
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Collectivité : S.I.E.A. DE RAUZAN (Secteur de Rauzan et St Vincent de Pertignas) Affermage avec la société SOGEDO Tarif domestique du SYNDICAT

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120m³

DESIGNATION	1 ^{er} janv 2024	1 ^{er} janv 2025	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	120,56 €	120,72 €	0,1%
du service de l'assainissement collectif	136,68 €	149,68 €	9,5%
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	87,32 €	96,36 €	10,4%
pour le service d'assainissement collectif	104,28 €	125,20 €	20,1%
Tiers			
Redevance prélèvement sur la ressource	15,06 €	15,06 €	0,0%
Redevance de pollution domestique	39,60 €	-	-
Redevance Consommation eau potable	-	38,40 €	-
Redevance Performance Eau potable	-	8,40 €	-
Redevance Performance Assainissement collectif	-	12,60 €	-
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	-	-
TVA			
pour le service d'eau potable	14,44 €	15,34 €	6,2%
pour le service d'assainissement collectif	27,10 €	28,75 €	6,1%
TOTAL T.T.C.			
pour le service d'eau potable	276,98 €	294,28 €	6,2%
pour le service d'assainissement collectif	298,05 €	316,23 €	6,1%
PRIX 120 m³ TTC GLOBAL	575,03 €	610,51 €	6,2%